

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2023-069
Code matière : 8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2023-069 du 7 septembre 2023

Objet : Arrêté temporaire pour travaux
RD 25 – Avenue de la Salse

-
- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - VU le Code la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8 ;
 - VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
 - VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie ;
 - VU la demande présentée par le Département de l'Aveyron,
 - CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler la circulation;
 - SUR PROPOSITION du Maire.

ARRETE

Article 1 :

Le vendredi 8 septembre 2023 de 8h00 à 18h00, la réglementation de la circulation avenue de la Salse à Vabres l'abbaye sera modifiée pour permettre de réaliser des travaux de carottages des couches de roulement des chaussées. La circulation sera modifiée comme suit :

- Le stationnement des véhicules, autres que ceux indispensables à la réalisation des travaux, est interdit sur le chantier.
- Une interdiction de dépasser est instaurée sur le chantier.
- La circulation sera alternée.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux, sous sa responsabilité, par l'entreprise chargée des travaux.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2023-069
Code matière : 8.3

Article 3 :

Le Maire,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à
l'entreprise chargée des travaux.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 7 septembre 2023

Le Maire, Frédéric ARTIS

P10 